

VOUS RÉSIDEZ DANS UNE MAISON INDIVIDUELLE ET VOUS SOUHAITEZ SAVOIR SI VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DU RÉSEAU ?

1 Complétez le formulaire disponible sur www.calorev.fr ou contactez-nous par mail : contact.calorev@groupe-coriance.fr

2 Calorev vous contactera pour réaliser une visite de votre installation et confirmer votre éligibilité

DATE LIMITE POUR NOUS CONTACTER ET VALIDER VOTRE ÉLIGIBILITÉ : 15 AVRIL 2024

3 Si vous êtes éligible, une étude comparative vous sera alors transmise.

DATE LIMITE D'ENGAGEMENT : 15 JUIN 2024
Au-delà de cette date, aucun raccordement ne pourra être réalisé aux conditions énoncées précédemment.

4 L'installation de la sous-station individuelle et le raccordement interviendront dans un délai de 6 mois après la pose des canalisations du réseau de chaleur.

L'ensemble des modalités administratives et financières est précisé dans le règlement de service de la DSP qui régit les relations délégataire/abonnés.



www.calorev.fr



RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN RACCORDEMENT DES MAISONS INDIVIDUELLES



ÊTES-VOUS CHAUD ?



UN RÉSEAU DE CHALEUR POURQUOI ?

Dans le cadre d'une délégation de service public, la Ville de Calais a confié à Calorev, filiale du Groupe Coriance, le développement, l'exploitation et la gestion d'un **réseau de chaleur urbain**. Grâce à ce réseau, les bâtiments de la Ville de Calais seront prochainement chauffés par des **énergies locales et renouvelables**. Des logements de résidences collectives seront majoritairement raccordés, mais aussi des bâtiments municipaux ou encore des logements individuels.

- **Améliorer la qualité de l'air de la Ville** en remplaçant des énergies fossiles par des énergies renouvelables, évitant ainsi chaque année les émissions de plusieurs milliers de tonnes de CO₂,
- **Faire bénéficier les Calaisiens et les Calaisiennes d'une chaleur à un prix compétitif et maîtrisé** dans la durée, décorrélé des fluctuations du prix des énergies fossiles,
- **Contribuer à l'indépendance énergétique** de la Ville.

POUR QUI ?

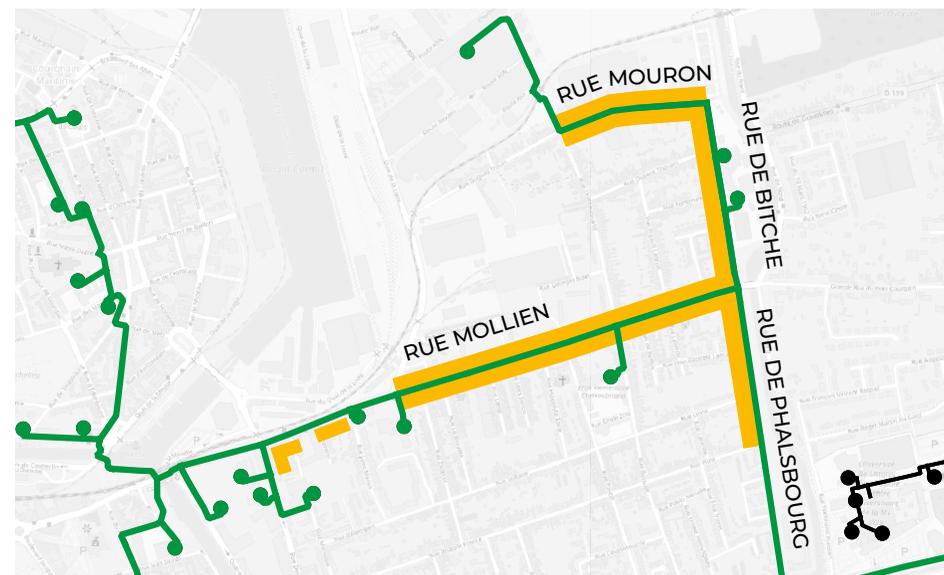
Tous les usagers (personnes publiques ou privées, bâtiments collectifs ou particuliers), situés à proximité immédiate du réseau de chaleur, peuvent s'ils le souhaitent se raccorder à celui-ci.

COMPARATIF GAZ ET RÉSEAU DE CHALEUR

Coûts à supporter	VOTRE SITUATION ACTUELLE	VOTRE SITUATION FUTURE
	Chauffage au gaz ou fioul	Réseau de chaleur
Investissement : achat de la chaudière	À votre charge (TVA 20 %)	Pas de chaudière nécessaire
Contrat d'entretien de la chaudière	À votre charge (TVA à 10 ou 20 %)	Compris dans l'abonnement
Frais de maintenance et pièces de rechange	À votre charge Coût variable (TVA 20 %)	Coût maîtrisé (TVA à 5,5 %)
Achat de combustible	À votre charge Prix volatil et taxé (TICGN ou TICPE) (TVA 20 %)	Assuré par Calorev Tarif compétitif et maîtrisé (TVA à 5,5 %)

QUELLE ZONE EST CONCERNÉE PAR LE RACCORDEMENT DES MAISONS INDIVIDUELLES ?

Les zones concernées par le raccordement de maisons individuelles au réseau de chaleur sont identifiées **en jaune** sur la carte.



QUELLES SONT LES MODALITÉS DE RACCORDEMENT ET LES TARIFS ?

Les maisons individuelles sont éligibles au raccordement, aux conditions suivantes :

- **Localisées à proximité immédiate** du réseau (moins de 15 m de linéaire).
- **Puissance** à souscrire inférieure à 30 kW,
- **Densité thermique** de raccordement supérieure à 1 MWh par mètre linéaire de réseau à créer,
- Acquiescement par poste de livraison de 625 € TTC de **frais de raccordement**,
- Bâtiment chauffé par un **chauffage central à eau chaude**.

Seul le propriétaire du logement peut établir une demande de raccordement.

Sous réserve d'éligibilité et d'engagement, une liaison de tuyauterie sera alors réalisée entre le réseau primaire circulant dans la rue et le local affecté à la chaudière. Une sous-station individuelle sera installée en lieu et place de la chaudière existante et raccordée d'une part au réseau urbain et d'autre part au réseau secondaire. Cette installation ouvre le droit à des Certificats d'économies d'énergie (CEE)*.

*Pour plus d'informations sur les CEE éligibles, rendez-vous sur notre site internet